



Centre de pratiques systémiques

N° Organisme de Formation : 26 21 01860 21-Siret :43480243500033 APE 9499Z Qualiopi : 24FOR02160.1

Programme de formation

Contact :
Mariana Pulice
0380736651
ancreform@ gmail.com

Intitulé du stage : Intervention centrée sur le changement
Thérapie systémique brève - Changements rapides et durables

Modalités de déroulement : Formation en présentiel

Coût pédagogique : 440€

Délais d'accès : De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé.

Date(s) : 2 jours du 8 au 9 juin 2026

Durée : 14h

Lieu : Salle de formation, L'Ancre, 5, Rue des Roses, Dijon, 21000

Accessibilité : L'Ancre étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Nombre maximal de participants :12

Public : Medico-psycho-social

Prérequis : Travailler avec des individus, des couples ou des familles en difficulté psychosociale.

Objectifs :

- Être capable de s'appuyer sur les ressources plutôt que d'explorer les déficits.
- Être capable de chercher les exceptions au problème : ce sont des solutions qui réussissent déjà.
- Permettre au patient de se projeter dans un futur où il se voit "guéri".
- Acquérir les outils théoriques, méthodologiques et techniques qui permettront d'accompagner et de faciliter les changements souhaités par les personnes avec lesquelles ils travaillent.

Contenu :

L'approche "centrée sur le changement" part du postulat que l'analyse des causes n'est pas nécessairement la seule voie menant à la résolution d'un problème. Elle mise sur les ressources, les compétences de la personne qui est considérée comme la véritable experte de son histoire.

Les efforts sont donc dirigés vers le futur, le changement souhaité et non pas sur le passé : l'optique est ici résolutive plutôt que causale.

Basée sur des techniques d'entretien et des outils d'intervention spécifiques (cercle des objectifs, génogramme, échelles d'état et d'évolution, externalisation du problème...) l'approche "centrée solution" impulse un dynamisme moteur de changement et permet de trouver une réponse en adéquation avec son potentiel.

Les approches systémiques et stratégiques s'intéressent à la façon dont les problèmes se manifestent dans *l'ici et maintenant*, et utilisent le contexte de vie actuel des patients pour les résoudre.

Les thérapies "brèves" cherchent à soulager la souffrance en concevant la prise en charge du patient comme une expérience pragmatique centrée sur la recherche de solutions. Ce type d'intervention se veut un outil concret, pratique d'intervention

Un enseignement théorique :**Outils de la thérapie brève**

- Touriste, Plaignant ou Client ? Comment travailler avec des patients peu motivés
- Définition du problème et de l'objectif
- Question miracle- Échelles
Redéfinition-Résonnances
- Paradoxes et interventions paradoxales

- La formation intègre les modèles plus récents qui complètent le modèle initial de *l'école de Palo Alto*.

Méthode pédagogique : Exposés théoriques, études des cas, mises en situation permettront aux participants de s'approprier cette approche.

Cette formation sera étoffée d'exemples cliniques issus de la pratique des thérapeutes et des participants, afin d'utiliser ses propres ressources et limites pour provoquer le changement

Evaluations et validation : Exercices pratiques en cours de formation et en fin de formation évalués par le formateur. Signature de la feuille de présence.

Indicateur de résultat :

En 2024, pour l'ensemble de nos formations, nous avons formé 282 personnes . 99% des participants ont été satisfaits. Aucun participant n'a abandonné

Moyens fournis par L'Ancre : pour les formations en présentiel sur site, le client mettra à la disposition des stagiaires et du formateur une salle de réunion ou de formation disposera d'une connexion à internet. Un mur blanc ou un écran blanc doivent permettre d'utiliser un vidéoprojecteur.

Sanction de la formation dispensée : Attestation de fin de formation précisant les compétences acquises.

Type d'action : Action de formation

Intervenants : Frederic Meingin, Thérapeute familiale, formateur
Janick Poisot, Thérapeute familiale, Médiatrice familiale, formatrice

Ce montant inclut : l'étude des besoins, l'élaboration du contenu de la formation, l'animation pédagogique, le suivi pédagogique et administratif, l'évaluation et la synthèse de fin de stage, la remise d'un support de cours par participant, la remise d'une attestation de stage

Modalités de règlement : Le paiement sera dû à réception de la facture, par virement ou chèque bancaire

Débit ou abandon : En cas de débit par l'entreprise à moins de 7 jours ouvré avant le début de l'action ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L. 920-9 du Code du travail.

Différends éventuels : Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Dijon sera seul compétent pour régler le litige

Financement de la formation : cette formation peut être financée :

- Pour les salariés en activité partielle, par le Fonds national pour l'Emploi (FNE)
- Pour les salariés, par l'OPCO de leur entreprise (contacter le service RH)
- Pour les travailleurs non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales, gérants de sociétés, etc.), par l'organisme dont ils dépendent pour leur formations : l'AGEFICE pour les chefs d'entreprise des secteurs du commerce, de l'industrie et des services ;le FIF-PL pour les professions libérales, le Fond d'assurance formation de la profession médicale pour les médecins, le VIVEA pour les entrepreneurs du vivant (exploitants agricoles, entreprises de travaux forestiers...), la Chambre des métiers et de l'artisanat pour le secteur artisanal, le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales (FAFCEA) (12-14 rue Beffroy - 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. 01 41 43 15 30 - Mail : accueil@fafcea.com).
- Pour les demandeurs d'emploi, par Pôle-Emploi (prise en charge partielle probablement)
- Pour les particuliers, par eux même.

Cette formation ne peut pas être financée par

- Les chèques bureautiques de Pôle-Emploi.
- Les dispositifs propres aux formations longues (congrés individuel de formation, etc)